



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-73707>

Département(s) de publication : **62, 59, 80, 60, 02**

Annonce n° **25-73707**

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DTNPC

Correspondant : M. Cellule commande publique Cellule commande publique, Commande publique

Adresse : 37, rue rue du Plat, 59034 Lille cedex

Coordonnées :

Courriel : cp.dt-npdc@vnf.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2802798&orgAcronyme=d4t>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : La consultation a pour objet la passation d'un marché de mission de Maîtrise d'œuvre relative à la création d'un by-pass au niveau de l'écluse des Flandres.

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché prendra la forme d'un marché à tranches conformément à l'article R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique. La durée du marché court de sa notification à la plus tardive des dates suivantes : - L'expiration du/des délai(s) de "Garantie de Parfait Achèvement" (G.P.A. prévue à l'article 44.1 du CCAG applicable aux marchés de travaux) ; - La levée de la dernière réserve ; - L'instruction du dernier mémoire de réclamation des entreprises ; - Le traitement du dernier contentieux ou/ et du Décompte Général Définitif ; - L'achèvement des tranches optionnelles, si elles sont affermies ; ou lorsque le RPA décide que les obligations contractuelles du MOE sont globalement remplies. L'achèvement de la mission fait l'objet d'une décision établie par le RPA, sur demande du MOE. Dans ces conditions, la durée globale prévisionnelle du marché est estimée à 48 mois, soit 4 ans. Sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité de Tractebel, le titulaire du marché sera chargé de poursuivre les missions de maîtrise d'œuvre pour la création d'un by-pass au droit de l'écluse des Flandres. Toutefois, l'étude réalisée par Tractebel constitue une première approche et ne saurait être adoptée sans réserve. En effet, depuis sa réalisation, les hypothèses de conception ont évolué, notamment en ce qui concerne les besoins et contraintes en gestion hydraulique (téléconduite, intumescence, débitance, vitesse).. Il est donc impératif de réévaluer et d'ajuster la solution technique proposée afin d'assurer sa pertinence et son adéquation aux enjeux actuels. Cette mission inclut : la phase de conception à partir de l'avant-projet, la préparation du lancement des travaux, la phase de réalisation des travaux.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : e marché est estimé à 82 215€ HT soit 98 658€ TTC.

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

180 jours à compter de la notification du marché.

48 mois

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Cf règlement de la consultation

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Origine du financement : Etat – région (CPER 2022-2027)- Europe (MIE2.1)

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le marché sera conclu : soit avec un prestataire unique ; soit avec des prestataires groupés. Sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence et des exigences de l'article R 2142-19 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement : Soit conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage ; Soit solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité de l'accord-cadre.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Les documents à produire sont ceux demandés dans le règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 29/08/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CP25-020

Renseignements complémentaires : Pour tous renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Contact : DT NPDC

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2802798&orgAcronyme=d4t>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Cf règlement de la consultation

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/06/2025